



Intérieur

Administratifs
Techniques
Spécialisés

Les adjoints administratifs sont classés dans un corps de la catégorie C des fonctionnaires de l'Etat. Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat. Ils ont vocation à exercer leurs fonctions dans les services relevant du ministère de l'intérieur dans les établissements publics dépendant de ce ministère et au sein des greffes des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Evolution de carrière et mobilité

Le corps des adjoints administratifs comprend 4 grades (adjoint administratif de 2ème classe, adjoint administratif de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe). Les passages aux échelons et aux grades supérieurs, qui s'effectuent selon plusieurs modalités (ancienneté, reconnaissance de la valeur professionnelle, passage d'examens professionnels) se traduisent par des augmentations de rémunération. Enfin, au terme de 4 années de services publics, il est possible de passer les concours internes de la fonction publique, comme par exemple le concours interne de secrétaire administratif (catégorie B). Des formations internes préparant à ces concours sont proposées par le ministère de l'intérieur. Pour évoluer professionnellement, les adjoints administratifs peuvent également bénéficier des nombreuses possibilités de mobilité, à la fois fonctionnelles et géographiques, offertes par le ministère de l'intérieur. Enfin, des mobilités interministérielles et inter-fonction publique sont possibles.

Conditions d'accès

Adjoint administratif de 2ème classe de l'intérieur. L'accès a lieu par :

- *recrutement par contrat de droit public* (PACTE : Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique). Ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV. S'adresser à l'agence locale de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) dont relève le domicile.
- *recrutement sans concours* (sans condition de diplôme).

Adjoint administratif de 1ère classe de l'intérieur par un concours externe (sans condition de diplôme).

Adjoint administratif de 1ère classe de l'intérieur par un concours interne. Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins 1 année de services civils effectifs.

Rémunération mensuelle nette moyenne (avec primes)

De 1 384 € à 2 100 €. A cette rémunération principale peuvent venir s'ajouter divers éléments liés par exemple à la situation géographique du lieu de travail (notamment pour les agents travaillant à Paris), à la nature des activités exercées ou à la situation personnelle des agents..